



Chambre régionale des comptes
de Haute-Normandie

SECTION

Saisine n° 09-L. 1612-2-BM-11

Article L. 1612-2

Communauté de communes des Andelys et de ses environs

Avis n° 09-11

La Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-2 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu l'arrêté du président de la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie fixant la compétence des formations de délibéré et l'arrêté portant délégation de signature au président de section ;

Vu enregistrée le 22 avril 2009 au greffe de la Chambre, la lettre en date du 20 avril 2009 par laquelle la Préfète de l'Eure saisit la Chambre régionale des comptes au titre de l'absence d'adoption par le conseil communautaire de la communauté de communes des Andelys et de ses environs du budget primitif et de deux budgets annexes de cette collectivité ;

Ensemble les pièces à l'appui ;

Vu la lettre du 24 Avril 2009 par laquelle le président de la Chambre invite le président de la collectivité à présenter ses éventuelles observations sur cette affaire ;

Vu les pièces recueillies, lors des entretiens avec le président et le receveur municipal le 20 mai 2009 et en cours d'instruction ;

Vu les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu M. Michel BONNEU, premier conseiller, en son rapport et M. Marc BEAUCHEMIN, procureur financier, en ses observations ;

I - SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAÏSINE

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales : « si le budget n'est pas adopté avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 15 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'Etat dans le département saisit sans délai la Chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire » ;

Considérant que lors de sa séance du 31 mars 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes des Andelys et de ses environs s'est prononcée à la majorité contre l'adoption du budget principal, du budget annexe de la régie de transport et de celui du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant que le budget n'étant pas voté au 31 mars 2009, le représentant de l'Etat a saisi à bon droit la Chambre régionale des comptes pour formuler des propositions en vue du règlement du budget ;

Considérant qu'à la saisine était joint l'ensemble des informations et documents visés aux articles D. 1612-1 à D. 1612-7 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception du document visé à l'article D. 1612-3 ;

Considérant qu'aux termes de l'article D. 1612-3 du code général des collectivités territoriales : « les présidents des organismes de coopération transmettent au préfet, avant le 15 mars, copie de la notification qu'ils ont faite aux conseils municipaux du montant des contingents et participations obligatoires à verser au cours de l'exercice » ; que ce document a été transmis à la Chambre le 12 juin 2009 et enregistré au greffe le même jour ;

Considérant dans ces conditions que la saisine est déclarée recevable à cette dernière date ;

II SUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Considérant que, conformément au principe de libre administration des collectivités locales rappelées par l'article L. 111-1 du Code général des collectivités territoriales, il n'appartient qu'aux élus d'opérer les choix budgétaires de la collectivité ou de l'établissement public qu'ils administrent ; que dès lors, les propositions formulées par la Chambre régionale des comptes en vue du règlement d'un budget non voté n'ont d'autre objet que de doter la collectivité des crédits nécessaires à la conduite des affaires locales afin, en particulier, d'assurer la continuité du service public ;

Considérant qu'en application de ce principe, la Chambre limite ses propositions à l'inscription des crédits nécessaires au financement des dépenses qui, soit présentent un caractère obligatoire au sens des dispositions de l'article L. 1625-15 du Code général des collectivités territoriales, soit revêtent un certain degré d'urgence au regard de la sécurité et de la continuité du service public ; qu'enfin il revient à la Chambre de proposer l'inscription des recettes permettant de régler ces dépenses ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 1612-4 du Code général des collectivités territoriales et L. 232-1 du Code des juridictions financières, « le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice » ;

Considérant qu'en application de ces principes, la Chambre arrête ses propositions au niveau du chapitre budgétaire ;

A- En ce qui concerne la section de fonctionnement du budget principal

Considérant que le projet de budget pour 2009, bien que présenté en déficit pour un montant de 166 759 euros du fait d'un désaccord sur le montant des recettes attendues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, peut servir de base aux propositions de la Chambre ;

Considérant qu'après examen des divers postes de dépenses et de recettes de ce projet :

- les crédits à inscrire au chapitre 011 « charges à caractère générale » peuvent être limités à 861 550 euros (au lieu de 953 963 euros) ;
- les crédits à inscrire au chapitre 012 « charges de personnels » sont à majorer de 10 000 euros du fait d'une dotation insuffisante pour la cotisation au Fonds d'insertion professionnelle des handicapés de la fonction publique (FIPHFP), soit 2 835 523 euros au lieu de 2 825 523 euros ;
- les crédits à inscrire au chapitre 67 « charges exceptionnelles » peuvent être limités à 425 686 euros (au lieu de 455 686 euros) du fait de la suppression de la subvention versée au budget annexe transport qui peut s'équilibrer par ses ressources propres ;
- les crédits à inscrire au chapitre 022 « dépenses imprévues » peuvent être limités à 12 149 euros (au lieu de 88 297 euros) ;
- enfin, compte tenu des modifications à apporter à la section d'investissement, il convient de prévoir au chapitre 023 un virement de 71 802 euros à cette section ;
- en ce qui concerne les inscriptions en matière de recettes, seuls les crédits inscrits au chapitre 74 « dotations et participations » sont à majorer de 50 000 euros, du fait d'une recette attendue de la caisse d'allocation familiale supérieure à la prévision initiale, soit 2 536 142 euros au lieu de 2 486 142 euros ;

Considérant que les crédits inscrits aux autres chapitres ne nécessitent pas de modifications, que dans ces conditions, la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 7 834 042 euros ;

B- En ce qui concerne la section d'investissement :

Considérant que les crédits à inscrire en dépense d'investissement sont limités à la couverture des dépenses obligatoires en investissement, notamment la charge de remboursement en capital de l'emprunt au chapitre 16 et aux restes à réaliser de l'année 2008 soit :

- au chapitre 20 « immobilisation incorporelles », 54 303 euros ;
- au chapitre 21 « immobilisations corporelles », 4 334 euros ;
- au chapitre 23 « immobilisation en cours », 180 008 euros ;
- au chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées », 77 000 euros ;
- au chapitre 020 « dépenses imprévues », 21 660 euros ;
- au chapitre 040 « opération d'ordre », 13 750 euros

Considérant que les crédits à inscrire en recettes d'investissement sont strictement limités aux dotations et subventions certaines ainsi qu'à un virement de la section de fonctionnement afin d'assurer le remboursement de la dette en capital sur des fonds propres, soit :

- au chapitre 13 « subvention d'investissement », 277 305 euros ;
- au chapitre 10 « dotations », 13 778 euros ;
- au chapitre 024 « produit des cessions », 2 500 euros
- au chapitre 021 « virement section de fonctionnement », 71 802 euros ;
- au chapitre 040 « opération d'ordre » 158 815 euros ;
- au chapitre R001 « solde d'exécution reporté », 263 344 euros.

C – en ce qui concerne les budgets annexes

Considérant que tant en fonctionnement qu'en investissement, les projets de budget préparés par le maire peuvent être retenus sans modification pour le budget annexe de la zone d'activité, le budget annexe de l'aide à domicile et le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif ;

Considérant que par rapport au projet de budget préparé par le président, les crédits inscrits en recettes du chapitre 70 « produits des services et du domaine » sont à majorer de 30 000 euros du fait de la suppression de la subvention du budget principal à ce budget annexe, soit 100 300 euros au lieu de 70 300 euros ;

Par ces motifs,

Déclare recevable la saisine sur le budget principal 2009 de la communauté de communes des Andelys et de ses environs, et de ses divers budgets annexes ;

Propose à Madame la préfète de l'Eure de régler le budget principal et les budgets annexes de la communauté de communes des Andelys et de ses environs pour l'exercice 2009 dans les conditions résumées dans les tableaux annexés au présent avis ;

Dit que le présent avis sera notifié :

- à la préfète de l'Eure
- au président de la communauté de communes des Andelys et de ses environs

Délibéré par la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie, section, à Rouen le vingt trois juin deux mille neuf.

Etaient présents : M. Yvon Menguy, président de séance,
M. Michel Bonneu, conseiller-rapporteur,
MM. Chef d'Hôtel, Boëton et Mme Berrogain, premiers conseillers.

Le conseiller-rapporteur,

Le président de section,

Michel BONNEU

Yvon MENGUY

Tableaux annexés

PROPOSITION POUR LE BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	Proposition du rapporteur
O11	charge à caractère général	861 550 €
O12	charges de personnel et frais assimilés	2 835 523 €
O14	atténuation de produits	3 219 572 €
65	autres charges de gestion courante	187 425 €
66	charges financières	63 520 €
67	charges exceptionnelles	425 686 €
68	dotation aux provisions	0 €
O22	dépenses imprévues	
O23	virement à la section d'investissement	71 802 €
O42	opérations d'ordre de section à section	156 815 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
Total des dépenses de fonctionnement		7 821 893 €
Recettes de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	Proposition du rapporteur
70	produits des services, du domaine et ventes	249 090 €
73	impôts et taxes	4 931 768 €
74	dotations et participations	2 536 142 €
75	autres produits de gestion courante	10 084 €
O13	atténuation de charges	56 316 €
76	produits financiers	0 €
77	produits exceptionnels	1 000 €
78	reprise sur provisions	0 €
O42	opérations d'ordre de section à section	13 750 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
Résultat reporté		35 892 €
Total des recettes de fonctionnement		7 834 042 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 303 €
204	subventions d'équipement versées	0 €
21	immobilisations corporelles	4 334 €
22	immobilisations reçues en affectation	0 €
23	immobilisations en cours	180 008 €
10	dotations, fonds diverses et réserves	0 €
13	subventions d'investissement	0 €
16	emprunts et dettes assimilées	77 000 €
18	compte de liaison	0 €
26	participations et créances rattachées	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €
O20	dépenses imprévues	21 660 €
O40	opérations d'ordre de section à section	13 750 €
41	opérations patrimoniales	0 €
total des dépenses d'investissement		351 055 €
Recettes d'investissement		
13	subventions d'investissement	277 305 €
16	emprunts et dettes assimilées	0 €
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
204	subventions d'équipement versées	0 €
21	immobilisations corporelles	0 €
22	immobilisations reçues en affectation	0 €
23	immobilisations en cours	0 €
10	dotations, fonds diverses et réserves	13 778 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisé	0 €
138	autres subventions non transférables	0 €
18	compte de liaison	0 €
26	participations et créances rattachées	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €
O24	produits de cessions d'immobilisations	2 500 €
O21	virement de la section de fonctionnement	71 802 €
O40	opérations d'ordre de section à section	156 815 €
O41	opérations patrimoniales	0 €
R001	solde d'exécution reporté	263 344 €
Total recettes d'investissements		785 544 €

excédent	434 489 €
-----------------	------------------

PROPOSITION POUR LE BUDGET ZONE D'ACTIVITE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
O11	charge à caractère général	1 811 700 €
O12	charges de personnel et frais assimilés	0 €
O14	atténuation de produits	0 €
65	autres charges de gestion courante	0 €
66	charges financières	25 000 €
67	charges exceptionnelles	0 €
68	dotations aux provisions	0 €
O22	dépenses imprévues	0 €
O23	virement à la section d'investissement	0 €
O42	opérations d'ordre de section à section	0 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 836 700 €
Recettes de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
70	produits des services, du domaines et ventes	0 €
73	impôts et taxes	0 €
74	dotations et participations	393 000 €
75	autres produits de gestion courante	0 €
O13	atténuation de charges	0 €
76	produits financiers	0 €
77	produits exceptionnels	0 €
78	reprise sur provisions	0 €
O42	opérations d'ordre de section à section	1 281 400 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
Résultat reporté		162 300 €
Total des recettes de fonctionnement		1 836 700 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET ZONE D'ACTIVITE SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses d'investissement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
204	subventions d'équipement versées	0 €
21	immobilisations corporelles	0 €
22	immobilisations reçues en affectation	0 €
23	immobilisations en cours	0 €
10	dotations, fonds diverses et réserves	0 €
13	subventions d'investissement	0 €
16	emprunts et dettes assimilées	0 €
18	compte de liaison	0 €
26	participations et créances rattachées	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €
O20	dépenses imprévues	0 €
O40	opérations d'ordre de section à section	1 281 400 €
41	opérations patrimoniales	0 €
total des dépenses d'investissement		1 281 400 €
Recettes d'investissement		
13	subventions d'investissement	0 €
16	emprunts et dettes assimilées	1 281 400 €
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
204	subventions d'équipement versées	0 €
21	immobilisations corporelles	0 €
22	immobilisations reçues en affectation	0 €
23	immobilisations en cours	0 €
10	dotations, fonds diverses et réserves	0 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisé	0 €
138	autres subventions non transférables	0 €
18	compte de liaison	0 €
26	participations et créances rattachées	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €
O24	produits de cessions d'immobilisations	0 €
O21	virement de la section de fonctionnement	0 €
O40	opérations d'ordre de section à section	0 €
O41	opérations patrimoniales	0 €
R001	solde d'exécution reporté	0 €
Total recettes d'investissements		1 281 400 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET AIDES A DOMICILE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
	dépenses afférentes à l'exploitation courante	0 €
	dépenses afférentes au personnel	1 393 822 €
	dépenses afférentes à la structure	8 050 €
	déficit reporté	
	Total des dépenses de fonctionnement	1 401 872 €
Recettes de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
	Produits de la tarification et assimilés	640 000 €
	Autres produits relatifs à l'exploitation	600 000 €
dont	remboursement sur rémunération	40 000 €
dont	prestation délivrée aux usagers	420 000 €
dont	autres produits activités annexes	140 000 €
	Produits financiers et produits non encaissables	161 872 €
dont	produits financiers	0 €
dont	produits exceptionnels	161 872 €
	Résultat reporté	0 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 401 872 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET SPANC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
O11	charge à caractère général	180 109 €
O12	charges de personnel et frais assimilés	41 500 €
O14	atténuation de produits	
65	autres charges de gestion courante	3 100 €
66	charges financières	11 000 €
67	charges exceptionnelles	130 438 €
68	dotation aux provisions	
O22	dépenses imprévues	
O23	virement à la section d'investissement	12 500 €
O42	opérations d'ordre de section à section	1 200 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	Déficit N-1	32 239 €
Total des dépenses de fonctionnement		412 086 €
Recettes de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
70	produits des services, du domaines et ventes	222 000 €
73	impôts et taxes	
74	dotations et participations	190 086 €
75	autres produits de gestion courante	
O13	atténuation de charges	
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
78	reprise sur provisions	
O42	opérations d'ordre de section à section	
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Résultat reporté		
Total des recettes de fonctionnement		412 086 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET SPANC		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000 €
204	subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	1 211 000 €
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations, fonds diverses et réserves	
13	subventions d'investissement	
16	emprunts et dettes assimilées	78 000 €
18	compte de liaison	
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
O20	dépenses imprévues	
O40	opérations d'ordre de section à section	
41	opérations patrimoniales	
Résultat reporté		2 705 €
total des dépenses d'investissement		1 292 705 €
Recettes d'investissement		
13	subventions d'investissement	866 266 €
16	emprunts et dettes assimilées	235 861 €
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations, fonds diverses et réserves	176 878 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisé	
138	autres subventions non transférables	
18	compte de liaison	
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
O24	produits de cessions d'immobilisations	
O21	virement de la section de fonctionnement	12 500 €
O40	opérations d'ordre de section à section	1 200 €
O41	opérations patrimoniales	
R001	solde d'exécution reporté	
Total recettes d'investissements		1 292 705 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET TRANSPORT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
O11	charge à caractère général	1 197 810 €
O12	charges de personnel et frais assimilés	293 014 €
O14	atténuation de produits	
65	autres charges de gestion courante	34 445 €
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	470 €
68	dotations aux provisions	
O22	dépenses imprévues	
O23	virement à la section d'investissement	
O42	opérations d'ordre de section à section	27 973 €
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	Déficit N-1	77 754 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 631 466 €
Recettes de fonctionnement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
70	produits des services, des domaines et ventes	100 300 €
73	impôts et taxes	
74	dotations et participations	1 523 666 €
75	autres produits de gestion courante	1 500 €
O13	atténuation de charges	6 000 €
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
78	reprise sur provisions	
O42	opérations d'ordre de section à section	
O43	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Résultat reporté		
Total des recettes de fonctionnement		1 631 466 €

PROPOSITION POUR LE BUDGET TRANSPORT		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
N° de Chap	intitulé du chapitre	proposition de la CRC
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 800 €
204	subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations, fonds diverses et réserves	
13	subventions d'investissement	
16	emprunts et dettes assimilées	
18	compte de liaison	0 €
26	participations et créances rattachées	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €
O20	dépenses imprévues	
O40	opérations d'ordre de section à section	
41	opérations patrimoniales	0 €
total des dépenses d'investissement		1 800 €
Recettes d'investissement		
13	subventions d'investissement	
16	emprunts et dettes assimilées	
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	
204	subventions d'équipement versées	
21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations, fonds diverses et réserves	
1068	excédents de fonctionnement capitalisé	
138	autres subventions non transférables	
18	compte de liaison	
26	participations et créances rattachées	
27	autres immobilisations financières	
O24	produits de cessions d'immobilisations	
O21	virement de la section de fonctionnement	0 €
O40	opérations d'ordre de section à section	27 973 €
O41	opérations patrimoniales	0 €
R001	solde d'exécution reporté	22 292 €
Total recettes d'investissements		50 265 €